

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze se sont réunis à la mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du seize mai deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ, Président.

Présents :

Titulaires : MARTINEZ Jean-Jacques, BOYER Denis, CALMES Nicolas, CAMPAGNE ARMAING Fanny, GIRAUD Jean-Claude, GRANGE Régis, ALBERO Elisabeth, BOY Francis, DEDIEU Alain, ARNAUD François, LABORDE Jean, LASSALLE Yvon, VANDERSTRAETEN François.

Suppléants : LABORDE Amédée, SERRES Alain, SARDA Manuel.

Excusés :

BERGIA Jean-Marc, MORERE André, RUEDA Michel, SEYTEL Isabelle, LACAMPAGNE Patrick, CONDIS Sylvette, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, VIEL Pierre, ANTOLINI Dominique, CANTEGRIL Jean-Marc, CAUHAPE Jean-Louis, COURNEIL Jean-Claude (pouvoir à Alain DEDIEU), DEJEAN Jean-Paul, DESCUNS Lyliane, JALOUX Philippe, DEKKIL Alain.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les délégués pour leur présence.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nouveau délégué suppléant

Monsieur le Président informe le Comité syndical que la Communauté de communes Arize Lèze a élu Johnny BUOSI comme délégué suppléant, en remplacement d'Agnès MALBREIL, démissionnaire.

25-20 Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2025

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025.

Monsieur le Président informe d'une erreur matérielle dans le procès-verbal et la délibération 25/17 : 5% de 24 000 € = 1 200 € et non 4 800 € comme indiqué par erreur lors de la séance du 31 mars 2025. Cette erreur matérielle a été corrigée dans l'extrait de délibération transmis au contrôle de légalité.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal ainsi modifié :

Dépenses	Montant (TTC)	
Etude de réduction de vulnérabilité des réseaux (prestation)		24 000 €
Total		24 000 €
Recettes	Taux	Montant (TTC)
Etat (FPRNM)	50%	12 000 €
Département de Haute-Garonne	5%	1 200 €
Département d'Ariège	5%	1 200 €
Autofinancement	40%	9 600 €
Total	100%	24 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 modifié.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Etude Gestion de l'érosion du Pigeonnier de St Ybars confiée à Eléments évolution pour un montant de 14 965,80 €HT,
- Dispositif de protection contre les inondations de la salle des fêtes de Lèzat sur lèze confié à l'entreprise FloodFrame pour un montant de 64 000 €HT,
- Conception graphique d'un carnet de bord pour les interventions Educ Eau Lèze confié au groupement Benjamin Babron - Gwendalys Leriche pour un montant de 3 955 €HT.

Jean-Claude GIRAUD informe qu'il a visité le site démonstrateur d'Aygues-Vives où il a pu constater le fonctionnement du dispositif qui constitue une solution innovante, active en permanence et automatique, intégrale, invisible car incrustée dans le sol, simple et rapide.

Francis BOY déplore le surcoût lié aux exigences de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Président espère que le dispositif fonctionnera lors des crues.

Monsieur le Président souhaite que les observations des élèves et des enseignants soient intégrées dans les animations et les supports pédagogiques.

25-21 Salle des fêtes de Lèzat sur Lèze

Monsieur le Président informe le Comité syndical de la possibilité de monter le financement du Conseil départemental de l'Ariège à hauteur de 5 000€.

Vu les délibérations 19/27 et 23/33,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant (HT)	Taux
Etat DETR	32 000,00 €	50,00%
Conseil Régional Occitanie	6 400,00 €	10,00%
Conseil Départemental Ariège	5 000,00 €	7,81%
Autofinancement commune	10 300,00 €	16,09%
Autofinancement SMIVAL	10 300,00 €	16,09%
Total	64 000,00 €	100,00%
FCTVA	10 498,56 €	16,404%

25-22 Formation aux risques naturels

Monsieur le Président rappelle au comité syndical l'importance de former les élus et techniciens aux outils de gestion des risques naturels, notamment les crues, afin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes pour une meilleure surveillance et prévision locale, dans le cadre de l'Action 1.3 du PAPI Lèze 2024-2030. Afin d'effectuer cette action, il propose au Comité syndical d'en approuver le plan de financement pour l'année 2025.

Vu la fiche action 1.3 du PAPI Lèze 2024-2030,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de former les élus et techniciens aux outils de gestion des risques naturels, notamment les crues, afin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes pour une meilleure surveillance et prévision locale, pour un montant de 57 600 € dont 9 600 € en 2025,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	80%	46 080 €
Autofinancement	20%	11 520 €
Total	100%	57 600 €

DECIDE de créer l'autorisation de programme « Formation aux risques naturels » et le calendrier prévisionnel des crédits de paiement selon le tableau suivant :

	Montant (en €)
Autorisation de programme	57 600
Crédits de paiement prévisionnels	
2025	9 600
2026	10 000
2027	10 000
2028	10 000
2029	10 000
2030	8 000

DIT que les crédits de paiement 2025 sont inscrits au budget primitif,

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

25-23 Accompagnement urbanisme inondation

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que la fiche action 4.2 du PAPI Lèze 2024-2030 prévoit l'implication du SMIVAL dans l'accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, afin de renforcer la résilience et la sécurité des zones concernées. Afin d'effectuer cette action, il propose au Comité syndical d'en approuver le plan de financement pour l'année 2025.

Vu la fiche action 4.2 du PAPI Lèze 2024-2030,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de former les élus et techniciens aux outils de gestion des risques naturels, notamment les crues, afin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes pour une meilleure surveillance et prévision locale, pour un montant de 36 000 € dont 7 200 € en 2025,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	18 000 €
Région Occitanie	20%	7 200 €
Autofinancement	30%	10 800 €
Total	100%	36 000 €

DECIDE de créer l'autorisation de programme « Formation aux risques naturels » et le calendrier prévisionnel des crédits de paiement selon le tableau suivant :

	Montant (en €)
Autorisation de programme	36 000
Crédits de paiement prévisionnels	
2025	7 200
2026	6 000
2027	6 000
2028	6 000

2029

6 000

2030

4 800

DIT que les crédits de paiement 2025 sont inscrits au budget primitif,

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Monsieur le Président attire l'attention des élus à intégrer les risques liés aux rivières et aux inondations dans le cadre des démarches d'urbanisme.

Télétravail

Monsieur le Président indique que les conditions d'instauration du télétravail ne sont pas réunies et propose d'ajourner la délibération. Il informe qu'il a désigné deux Vice-présidents pour travailler sur le sujet.

Le personnel du SMIVAL a progressivement augmenté, avec une évolution rapide au cours des dix-huit derniers mois, ce qui correspond au souhait des élus de développer les actions du SMIVAL. Monsieur le Président souligne la nécessité d'améliorer les conditions de travail, en particulier les locaux.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance à dix-huit heures quarante.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

25-20 Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2025

25-21 Salle des fêtes de Lézat sur Lèze

25-22 Formation aux risques naturels

25-23 Accompagnement urbanisme inondation

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

